

Paris, le jeudi 06 novembre – 14h

**VITIVINICULTURE FRANÇAISE :
LA FILIERE REUNIE (production – interprofession - négoce) ATTEND DES DECISIONS FORTES
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR ASSURER SON AVENIR**

La filière vitivinicole française a rencontré ce matin la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour faire état d'une situation qui demeure critique. **Avec une production 2025 estimée à 36 millions d'hectolitres, nettement inférieure à la moyenne des dernières années, les entreprises font face à des difficultés économiques aiguës** aggravées par les aléas climatiques, les pressions réglementaires et les tensions internationales. Le moral des professionnels est au plus bas, et de nombreux signaux de détresse remontent du terrain.



Les demandes de la filière vitivinicole

La filière a d'abord rappelé l'impact de la baisse de production et des aléas climatiques sur l'équilibre économique des exploitations. Si les volumes réduits ont contribué à ne pas dégrader le niveau des stocks à l'échelle nationale, ils fragilisent directement les entreprises sur le terrain. **Elle demande la prorogation du guichet sécheresse, l'amélioration des outils d'assurance et la possibilité d'utiliser l'irrigation là où elle conditionne la survie de la vigne.** Au-delà de l'enjeu économique, la filière a souligné un moral très dégradé dans les campagnes.

Elle a réaffirmé l'importance du Plan de filière national comme cadre d'action commun, visant à adapter le potentiel de production, maîtriser les stocks, stimuler l'innovation et redonner de la valeur aux produits. Cependant, la filière est aujourd'hui freinée par des contraintes qui échappent à son contrôle : pression réglementaire, coûts en hausse, déconsommation et crises géopolitiques. **Elle demande donc un pilotage politique renforcé pour accélérer la mise en œuvre concrète de ce plan.**

La filière a rappelé que l'exportation est essentielle à l'équilibre du secteur, alors que la consommation nationale recule. **Elle a alerté sur les risques de mesures de rétorsion qui pourraient découler de décisions fiscales françaises (cf PLF 26 – « taxe GAFAM »).** Elle a demandé que les négociations soient menées au niveau européen et que la France ne soit pas la seule à être vocale sur le sujet.

Pour adapter la production au niveau de la demande, **la filière a demandé la mise en place d'un programme d'arrachage à hauteur de 200 millions d'euros sur crédits nationaux et européens,** incluant la possibilité d'arrachages temporaires réservée aux Jeunes agriculteurs, ainsi que la relance de la distillation pour évacuer les stocks qui pèsent négativement sur les marchés, avec la possibilité de la valoriser en biocarburants. Ces mesures visent à prévenir une nouvelle crise de surstocks et à restaurer un équilibre durable, sachant qu'avec une récolte de 36 millions d'hectolitres en 2025, la France est en capacité de vendre ce qu'elle produit.

La situation de trésorerie est apparue critique dans de nombreuses exploitations. **La filière demande la remise en place au 1er janvier 2026 d'un dispositif de consolidation bancaire réellement accessible**, avec des critères qui rendent opérants le dispositif, ainsi qu'un soutien à la prise en charge de cotisations sociales afin de préserver l'activité, l'emploi et le dynamisme de nos territoires ruraux.

Enfin, **la filière a alerté sur l'incertitude réglementaire concernant des produits indispensables à la protection du vignoble, notamment le cuivre, et demandé un cadre d'usage stabilisé**. En ce qui concerne l'examen du PLFSS, la filière a rappelé sa ferme opposition à toute augmentation de la fiscalité sur les vins et les produits à base de vin, ainsi que les entraves à la publicité. Elle a demandé à la Ministre le soutien du gouvernement. Elle a également souligné l'importance de soutenir les coopératives et de préserver le rôle et le budget de l'INAO, dont dépend la valorisation des signes officiels de qualité. Il est en effet essentiel de défendre un institut dont le budget de l'Etat (17 millions d'euros de crédits) génère un chiffre d'affaires de plus de 40 milliards d'euros (AOC-IGP-Label rouge-STG).

Une Ministre à l'écoute lors d'un entretien de plus de 2h30 débouchant sur des engagements concrets de soutien au secteur vitivinicole

La Ministre a tout d'abord tenu à réaffirmer sa volonté de demeurer aux côtés de la viticulture française, en reconnaissant la gravité de la situation et l'impact humain de la crise. **Elle a annoncé la prorogation du guichet sécheresse jusqu'au 31 décembre 2026, avec une enveloppe dédiée de plus de 10 millions d'euros pour accompagner l'adaptation des exploitations.**

En ce qui concerne l'arrachage, l'enquête menée par FranceAgriMer a été jugée riche d'enseignements sachant que **sur les 34 428 ha qui font l'objet d'un souhait d'arrachage, 80% d'entre eux concernent des arrachages partiels**. Cela signifie qu'il s'agit bien d'une mesure visant à réadapter le potentiel de production des exploitations et non des cessations d'activités. Des négociations avec le Commissaire européen, très attendues par la filière, auront lieu d'ici la fin du mois de novembre ; la Ministre s'est engagée à revenir vers les professionnels du secteur.

Elle s'est engagée à **réactiver le dispositif de consolidation bancaire au 1er janvier 2026**, avec une révision des critères pour le rendre réellement accessible aux exploitations et coopératives les plus fragilisées. Par ailleurs, la nouvelle version du dispositif sera étendue aux coopératives. La demande de prise en charge des cotisations sociales fait d'ores-et-déjà l'objet d'un arbitrage de la Ministre sur le 2^{ème} semestre 2025 à hauteur de 5 millions d'euros ; une demande de budget supplémentaire sera instruite dans le cadre de l'examen du PLFSS 2026.

La Ministre a confirmé que le Plan de filière national sera remis au cœur de l'action publique, avec un travail stratégique engagé dès les Conférences de la souveraineté alimentaire du 8 décembre, permettant d'entrer dans une phase d'arbitrages et de décisions opérationnelles.

Elle a également réaffirmé l'importance du cuivre en viticulture et annoncé des travaux pour sécuriser son usage dans un cadre réglementaire stabilisé. **Par ailleurs, elle a exprimé son attachement au rôle de l'INAO, dont elle a confirmé qu'il doit continuer à disposer des moyens nécessaires** pour défendre les signes officiels de qualité, essentiels à la valorisation de la production française.

Concernant les marchés internationaux, la Ministre a indiqué poursuivre une diplomatie économique active, afin d'éviter que des décisions fiscales françaises ne provoquent des mesures de rétorsion contre les vins et spiritueux.

La filière salue l'écoute et les engagements exprimés ce matin. Elle souligne toutefois que l'enjeu est désormais leur traduction concrète, rapide et mesurable. Les prochaines semaines devront permettre

de transformer ces orientations en décisions permettant aux entreprises de se stabiliser, d'investir et de se projeter.

« Nous avons besoin d'un soutien fort, concret et durable pour notre vitiviniculture. Les engagements annoncés vont dans la bonne direction : ils devront être suivis d'effets pour éviter des drames économiques mais surtout sociaux partout sur le territoire français. » soulignent les professionnels de la filière réunis autour de la table runde de Varenne.

Contacts presse

- **CNAOC** - Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées : Charlotte BAROTIN – 06 74 61 78 75 - c.barotin@cnaoc.org
- **VCF** - La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs : Anne HALLER – 0675092428 - ahaller@lacoopagri.coop
- **Vignerons Indépendants de France** : Audrey MONSEGU - 01 53 66 32 97 - a.monsegu@vigneron-independant.com
- **VinIGP** - Confédération des Vins IGP : Christelle JACQUEMOT - 01 40 20 93 80 - vinigp@vinigp.fr
- **FNSEA** : Renan MORGAT – 06 21 16 80 84 - renan.morgat@reseaufnsea.fr
- **JA** – Jeunes Agriculteurs : Etienne LERAY – 07 86 22 90 67 – eleray@jeunes-agriculteurs.fr
- **CNIV** – Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique – Didier DELZESCAUX – 01.53.29.92.80 - dd@cniv.asso.fr
- **IFV** – Marion IVALDI : marion.ivaldi@vignevin.com